

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Institut Apprenti-sage IA Inc.		Date d'inspection Le 20 février 2026
Nom de l'établissement Institut Apprenti-sage 1		Numéro de permis 2024047
Adresse 40 HENRI DUNANT St Moncton NB E1E 1E5		Numéro de téléphone (506) 383-0439
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 56	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	27 févr. 2026	
Commentaires: Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement n'est pas présent. L'exploitant dit qu'il fait une vérification du parc extérieur mais qu'il ne documente pas sur une feuilles. L'exploitant demande à la mentore en assurance de la qualité si elle a des exemples. La mentore en assurance de la qualité a des exemples qui seront envoyé dans les prochains jours. La mentore en assurance de la qualité a expliqué à l'exploitant que le but de documenter ceci est de démontrer la diligence raisonnable, assure la conformité réglementaire, favorise la prévention des risques et protège à la fois les enfants, le personnel et l'établissement en cas d'incident.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont aussi été vérifiés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfant-personne éducatrice -Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois. -L'aire de jeu extérieur et le matériel de jeu extérieur -La vérification de la trousse de premiers soins est indiquée être vérifié chaque mois. -Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois. -Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé le matin, les jeux libres, des activités dirigées en lien avec les jeux Olympiques (activités d'équilibre sur une corde par terre, saut en hauteur, etc.). Il y a eu une cérémonie de médailles avec de belles petites médailles pour tous les niveaux d'âge.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 février 2026

Date

original signé par
Kevin Mazerolle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"